Atelier 2 : La justice et la famille

Compte-rendu réalisé par Christine Legrand

Christine Legrand, responsable du supplément *Parents Enfants au quotidien La Croix*,, a eu la responsabilité de l'organisation de cet atelier animé par **Louis de Courcy**, grand reporter également au quotidien *La Croix*.

Introduction

CHRISTINE LEGRAND

La famille est le lieu où l'enfant éprouve ses premiers sentiments d'injustice – le fameux « c'est pas juste ! » – mais où se construit aussi une éthique du juste. Ces sentiments se vivent à tous les âges de la vie et ressurgissent avec acuité aux moments où les parents partagent leur patrimoine (donations, héritages). Faut-il donner à tous ses enfants la même chose ? Entre l'égalitarisme à tout crin et l'ajustement des attitudes aux besoins spécifiques de chaque enfant, comment trouver, quand on est parent, l'attitude la plus juste ?

Alors que les divorces se multiplient, les juges aux affaires familiales sont de plus en plus souvent contraints d'intervenir pour régler les conflits de couples et défendre l'intérêt des enfants. En fonction de quels critères prennent-ils leurs décisions ? C'est à ces différentes questions concernant la notion de justice à l'intérieur des familles que nous avons consacré une première table ronde.

La famille est également traversée par tous les grands problèmes de notre société en même temps qu'elle les concentre. C'est donc le

lieu où s'expriment clairement les injustices sociales. Notre société est-elle juste envers toutes les familles? Les aides de l'État sont-elles équitablement réparties ? Quelles sont dans ce domaine les injustices les plus criantes ? C'est à ces questions que nous avons voulu consacrer la seconde table ronde – même si elle rejoint des thèmes abordés dans d'autres ateliers – en portant une attention particulière aux familles les plus pauvres et à celles qui ont à leur charge un enfant lourdement handicapé.

I La justice à l'intérieur de la famille : comment être juste envers ses enfants ?

Comment se construit une éthique du juste dans les relations familiales ?

REGINE SCELLES *

Être juste en famille, ce n'est pas avoir la même attitude avec tous ses enfants, ou donner à tous la même chose, mais s'ajuster aux différences de chacun. Or les parents ont du mal à accepter que leurs enfants soient différents.

Penser le juste en famille suppose de reconnaître que la famille est structurée, ou parfois déstructurée, autour d'un certain nombre de différences : les différences entre les générations – les grands frères ne sont pas des pères – mais aussi les différences entre frères et sœurs, liées au caractère de chaque enfant, à l'état de santé, aux compétences, etc. Or notre culture de l'idéalisation, de l'enfant parfait, conduit les parents à rêver de donner naissance à des enfants qui auraient tous les mêmes qualités, les mêmes compétences.. Et tout manquement à cette « mêmeté » déclenche chez eux un sentiment de culpabilité. En particulier quand il porte sur des domaines très valorisés socialement comme la réussite scolaire : comment se fait-il que l'un ait réussi plus que l'autre? Ai-je été un parent suffisamment juste, équitable pour que mes enfants soient tous différents ? Cela peut conduire un parent

* **Régine Scelles** est psychologue clinicienne, auteur de *Frères et sœurs, complices et rivaux* , éd. Fleurus, et *Fratrie et handicap*, éd. L'Harmattan.

culpabilisé par la faiblesse ou la déficience d'un enfant à l'empêcher d'exploiter ses compétences. Est-il juste par exemple de demander à un enfant dont l'aîné est atteint d'un handicap d'attendre que son frère sache en faire autant ? Inversement, est-il injuste qu'un parent consacre plus de temps à son enfant handicapé ou malade qu'aux autres qui sont en bonne santé ?

À ces questions, il n'y a pas de réponse simple mais une tension permanente qu'il est important de reconnaître. Comme il est important de laisser l'enfant exprimer son sentiment d'injustice : « je crois, je veux croire, que mes parents ne peuvent pas faire autrement ; cela ne m'empêche pas de jalouser ma soeur qui attire toute leur attention parce quelle est malade ». Or la jalousie est devenue un sentiment intolérable aujourd'hui. À tel point qu'avant même que leur second enfant soit né, les parents appréhendent que l'aîné en soit jaloux. Pourtant, la jalousie peut être structurante, constructive et féconde. Craindre que ses enfants pensent qu'on préfère certains d'eux masque en réalité une question plus importante : celle des liens spécifiques et différents que chaque parent entretient avec chaque enfant, avec le cortège de culpabilité que cela peut entraîner. Cette crainte est en réalité l'expression de la difficulté de vivre ensemble en famille, et dans notre société, avec nos différences. On a tendance en effet aujourd'hui, au nom d'une idéologie égalitariste, à vouloir gommer les différences : entre les générations, entre les sexes, entre les personnes...

La question cruciale n'est donc pas de répondre à la question «comment être juste en famille ? », mais de continuer à se la poser. Dans cette dynamique, la justice devient un projet, un idéal à atteindre, dont on sait qu'il est inaccessible. C'est précisément ce questionnement qui est source de lien, de développement de l'attention à soi et à l'autre, et qui contribue à élaborer une éthique relationnelle qui permettra à chacun d'être ce qu'il est.

Donations, héritages : doit-on donner la même chose à tous ses enfants?

SYLVIANE PLANTELIN *

Pendant longtemps, c'est l'égalitarisme aussi qui a primé en matière de donations et d'héritage. Les lois qui viennent d'entrer en vigueur sa basent sur une autre conception de la « justice ».

La réforme des donations et des successions entrée en vigueur le 1er janvier 2007 est l'une des plus grandes réformes du code civil qu'on n'ait jamais connue. Elle permet de s'adapter à l'évolution des familles[1], de l'économie et de la durée de la vie ; elle permet aux solidarités familiales de s'exercer plus largement, à travers la donation-partage trans-générationnelle par exemple, qui autorise les grands-parents à donner directement une partie de leur patrimoine à leurs petits enfants. Elle tient davantage compte aussi de la volonté des personnes, donnant à chacun des espaces de liberté plus grands que dans les lois sur les successions précédentes. Les parents pourront ainsi plus facilement aider au mieux l'un ou l'autre de leurs enfants– un enfant handicapé par exemple – par toute une série de dispositifs[2]. La règle de réserve, part minimale dont on ne peut pas spolier ses enfants, est maintenue. Mais il sera désormais possible de prévoir, avec l'accord de tous, que cette réserve soit diminuée au profit d'un frère ou d'une sœur, voire d'une tierce personne. Ces nouvelles dispositions juridiques vont demander dans leur application davantage de «psychologie». Pour préserver l'entente familiale, il va falloir que les familles fassent preuve de transparence, parlent et communiquent davantage. Il sera primordial par exemple d'expliquer à ses enfants, de vive voix ou par testament, les raisons pour lesquelles on souhaite opérer un « rééquilibrage » entre un enfant handicapé et un autre, sans que ce soit considéré comme une préférence affective. Car le

* **Sylviane Plantelin** est présidente honoraire de la chambre des notaires de Versailles.

[1] Elle prend désormais en compte les familles recomposées : 700 000 aujourd'hui.

[2] Legs d'usufruit, droit d'usage ou d'habitation, donation temporaire d'usufruit, assurance-vie, donation graduelle ou résiduelle...

sentiment d'injustice surgit souvent de non-dits. A contrario, c'est en parlant qu'on arrive à définir où se situe la limite la plus juste.

Véritable observatoire des préoccupations des familles et de l'évolution de la société [3], les notaires ont, au-delà de leur fonction de conseil, une mission sociale au service de la paix des familles. Avec ces nouvelles lois, cette mission sera encore plus importante.

Comment le juge aux affaires familiales rend-il la justice ?

MARIE-CAROLINE CELEYRON *

Face à la multiplication des divorces, l'institution judiciaire est amenée à intervenir de plus en plus souvent pour régler les litiges au sein des familles. Comment et en fonction de quels critères, les juges aux affaires familiales prennent-ils des décisions « justes » ?

Plus que dans d'autres enceintes judiciaires civiles, dans lesquelles c'est l'application de la loi qui est requise, dans les bureaux des juges aux affaires familiales, c'est bien souvent *la justice* qui est évoquée, invoquée, parfois même revendiquée. La difficulté est de cerner quelle est cette justice revendiquée par les adultes dans le cadre de conflits familiaux. En effet, *la justice* réclamée par des parents qui soumettent au juge le litige né à l'occasion de leur séparation est un mélange de recherche d'égalité à tout prix et de revendication de droits dont les parents se croient détenteurs. Il ne s'agit donc pas de la Justice que recherchent les sociétés humaines. Il s'agit d'une justice individuelle, née de l'irrépressible tendance des individus à comparer leur situation à celle des autres et du besoin universel de bénéficier des mêmes avantages ou droits acquis que son voisin – cette même justice que les enfants réclament quand ils ont l'impression d'être moins bien traités (moins bien aimés ?) que leurs frères et soeurs.

C'est cette *justice* que les parents réclament quand ils doivent *se partager* ce qui leur était commun et notamment leurs enfants. Or comment partager ce qui, est impartageable ? Est-il possible d'assurer

[3] 25 millions de personnes entrent chaque année dans une étude.

* **Marie-Caroline Celeyron-Bouillot** a été juge aux affaires familiales au Tribunal de Grande Instance de Lyon de 1994 à 2004.

la 'justice' aux parents qui la demandent dans ce contexte ? À cette question, je répondrai non.

Le concept d'égalité n'est pas pertinent en matière familiale, et les droits conférés aux parents par la loi sont des droits *secondaires* : ils ne sont pas la traduction de leurs droits naturels sur leurs enfants, mais ils leur sont donnés par la loi pour leur permettre de remplir à l'égard de leurs enfants les obligations et les charges qui pèsent sur eux en tant que parents. On ne peut donc rendre la justice au nom de ce principe d'égalité. L'exemple de la 'garde alternée' est particulièrement significatif. Elle a fait et continue de faire l'objet de débats sans fin. La plupart sont alimentés par une mauvaise compréhension du principe de la résidence alternée, dont certains imaginent qu'elle est nécessairement mise en pratique sur un mode égalitaire – une semaine chez papa, une semaine chez maman – alors qu'elle repose sur la recherche de la solution la meilleure, ou la moins mauvaise, pour l'enfant. C'est l'intérêt de l'enfant qui prime. Il faut donc faire comprendre aux parents que le règlement judiciaire de leur conflit n'est pas un arbitrage entre leurs droits respectifs, mais la recherche de la solution la moins difficile pour l'enfant. Dans ce sens, le bureau du juge aux affaires familiale est bien un lieu de justice. Mais elle n'est pas rendue aux adultes : elle est rendue aux enfants.

II Famille et justice sociale : notre société est-elle juste envers toutes les familles ?

Les aides de l'état sont-elles équitablement réparties?

HUBERT BRIN *

Face à des budgets de l'État de plus en plus drastiques, les politiques familiales ont de plus en plus de mal à corriger les injustices sociales (mais est-ce vraiment leur rôle ?), obligeant les différents partenaires à faire des choix, à définir des priorités, quitte à adopter parfois une politique de « compromis ».

* **Hubert Brin** est l'ancien président de l'UNAF (Union nationale des associations familiales),

Notre société est-elle juste envers les familles ? Pour répondre à cette question, il y a deux postures possibles. La première consiste à dire : non, notre société n'est pas juste ; il faut augmenter les allocations familiales, réduire les impôts, etc.... sans dire comment nous trouverons les financements. Cette attitude est comparable à celle du lobby : on affiche un idéal comme s'il pouvait être atteint tout de suite, et on laisse à d'autres le soin de décider. Elle ne permet pas aujourd'hui d'améliorer la situation des familles. Nous avons changé de monde : nous ne sommes plus, comme dans la période des Trente glorieuses, dans le «donnant-gagnant», mais dans une culture de «donnant-donnant.» Concrètement, il ne sert à rien de dire qu'il n'y a qu'à transférer au Fonds de solidarité vieillesse la charge du financement des majorations de pensions de vieillesse pour enfants élevés, sans dire comment financer ce fonds déjà en déficit structurel de 9 milliards d'euros.

La seule posture possible est celle de partenaire : afficher l'idéal à atteindre, mais pas sur le mode du 'tout, tout de suite'; se fixer une ligne de conduite, mais définir des priorités et négocier. Une telle démarche de compromis, qui est sujet à débat, nécessite de ré-interroger le sens que nous donnons au mot *famille*. S'agit-il seulement de parents en charge de jeunes enfants, ou de l'ensemble d'une lignée et de son histoire singulière ?

En effet, le problème prégnant des familles dans les trente années qui viennent n'est plus celui de la prise en charge de la petite enfance, mais celui de la dépendance. La politique de la vieillesse devient de plus en plus l'un des versants de la politique familiale. Ceci ne veut pas dire qu'il ne faut pas afficher des priorités pour la petite enfance. Au contraire : l'une des injustices qui monte en puissance est celle qui consiste à rogner régulièrement sur les marges de croissance qui devraient légitimement revenir aux familles ayant des enfants à charge, tout en continuant à 'tirer un chèque' sur nos enfants en finançant à crédit nos dépenses de fonctionnement. Si demain nous continuons comme aujourd'hui à privilégier une répartition en faveur de la vieillesse, nous accroîtrons les injustices envers ceux qui font le pari

de l'avenir en se lançant dans cette fantastique aventure que sont la paternité et la maternité.

Il convient aussi d'être prudent quant aux solutions proposées pour le traitement de la précarité des familles. Il ne faut pas confondre la solidarité de protection sociale – qui s'organise entre le bien portant et le malade, l'actif et le chômeur, le célibataire et le chargé de famille etc… –et la solidarité de fiscalité, qui s'organise entre le riche et le pauvre. C'est pourquoi nous avons toujours combattu la mise sous condition de ressource des allocations familiales : c'est le rôle de la fiscalité de réduire les inégalités de revenu. La protection sociale ne doit pas résoudre non plus les questions qui relèvent du travail ou de l'emploi. Ainsi, les mesures prises lors des lois de finances, qui augmentent les réductions d'impôts pour les gardes des enfants ou la dépendance, me paraissent particulièrement injustes, parce qu'elles ne profitent qu'aux familles qui paient l'impôt.

Un regard sur les familles précaires

OLIVIER CHAZY

La politique de compromis, ce n'est pas celle d'Olivier Chazy, qui porte un regard à la fois sombre et lucide sur la situation des familles les plus pauvres, notamment celle des familles migrantes. Fonctionnaire travaillant depuis de nombreuses années dans un ministère à caractère social, et militant associatif de terrain (il responsable notamment de l'association Emmaüs Liberté du Val de Marne), il a recueilli les témoignages de nombreuses autres associations qui s'occupent des familles les plus démunies. Son intervention était basé sur des exemples très précis, que nous ne pouvons malheureusement pas détailler ici.

S'interroger sur le rapport entre la justice sociale et les familles, c'est porter avant tout le regard sur les familles qui souffrent, qui vivent la précarité, la pauvreté et l'exclusion. Leurs situations sont extrêmement variées, comme les réponses qu'elles nécessitent. Le Secours populaire rappelle que la situation matérielle de certaines familles est si limite qu'au moindre incident – erreur administrative ou informatique, changement de caisse, trop perçu prélevé trop brutalement, licenciement, maladie.– il peut y avoir basculement. Ces

familles, si elles ne sont pas détectées assez tôt ou ne se manifestent pas d'elles-mêmes, peuvent plonger dans le désespoir, la dépression, avec des conséquences évidentes pour les enfants. Souvent les solidarités de proximité, l'intervention des associations, des travailleurs sociaux, des élus, notamment en milieu rural, évitent le décrochage. Mais il arrive aussi que le ressort de ces personnes soit brisé, lorsque l'épreuve est trop grande ou le passé trop lourd : les aides ne suffisent pas à remonter la pente ; les intervenants sont démunis.

Les difficultés matérielles ne suffisent cependant pas à définir le risque encouru par les enfants ; il faut en outre qu'elles atteignent la capacité éducative des parents. Les enfants et les adolescents ont en effet besoin autour d'eux d'adultes en bonne santé morale et mentale. Les adultes en difficulté peuvent se réfugier dans l'autoritarisme, risquant alors d'être accusés de maltraitance, ou dans la passivité, risquant d'être accusés de démission. C'est pourquoi les opérations d'aides ciblées sur les enfants doivent impérativement associer leurs parents : la restauration de l'image parentale, de sa compétence, de son aptitude à la bientraitance, est un objectif majeur de toute relation d'aide.

La situation des primo-migrants est spécifique : ils ont en général une grande force intérieure, souvent liée à un grand amour de leurs enfants. Leur culture d'origine les a façonnés pour résister à l'adversité matérielle. Ces difficultés matérielles les obligent néanmoins à vivre dans des conditions indignes de notre pays : déséquilibre alimentaire, promiscuité…Les exemples cités par les associations sont innombrables : familles vivant à sept dans un studio, enfants sentant le moisi à l'école parce qu'ils vivent dans une cave humide. Les familles migrantes en situation irrégulière, ou dont la situation administrative reste indéfiniment à l'instruction, vivent dans des situations plus terribles encore. Ce ne sont pas seulement les titres de séjour, mais les droits sociaux qui leur sont liés, qui font l'objet de restrictions durcies ces dernières années : suspension des allocations familiales ou de logement en période de renouvellement d'un titre de

séjour, non renouvellement du titre de circulation pour les mineurs, malgré un arrêt récent du conseil d'État, etc.

La situation des migrants de la deuxième génération est différente. Une sorte d'aveuglement social nous empêche de percevoir les causes du malaise de cette génération de jeunes Français issus de l'immigration, tout juste sortis de l'enfance, et d'apporter des réponses appropriées. Comme le disent les responsables d'ATD dans Contre vents et marées Contre vents et marée, réflexion sur la famille, coordonné par Maryvonne Caillaux, éd. Quart Monde, 2006., "la famille migrante dévalorisée est devenue un lieu de honte. Cette dévalorisation porte atteinte au lien de filiation qui est un absolu sacré". L'altération de ce lien constitue une menace grave sur la construction identitaire des enfants et des adolescents. Pour échapper à ces dévalorisations et désaffiliations, les enfants cherchent ailleurs, dans une socialité négative – celle que leur propose la rue – des signes extérieurs de reconnaissance qu'ils ne trouvent pas chez eux ni à l'école. Ils retournent contre la société et contre eux-mêmes leur propre désespoir.

Que préconiser alors ? Pour partie, les réponses doivent corriger les grands déséquilibres de conditions matérielles de vie. Il y a un besoin urgent de logements décents et adaptés pour les familles. La crise du logement commence à mener à la rue des mères avec enfants et en condamne d'autres à la sur-occupation malsaine (selon l'INSEE, 10% des logements sont sur-occupés). Il existe un seuil en-deça duquel il devient très difficile d'assurer les fonctions éducatives. Il faudrait assurer aux enfants et à leur famille un seuil de revenu suffisant, comme le préconise Martin Hirsch dans son livre « La pauvreté en héritage »[4] (éd. Robert Laffont) . Il y a urgence à lutter contre le surendettement, et légiférer pour freiner le marketing massif en matière de crédit à la consommation. Il est essentiel ensuite de revaloriser l'image des parents aux yeux de leurs enfants, en particulier dans les familles issues de l'immigration. Il faut mettre en place une politique migratoire décente et anti-discriminatoire. La politique de la

[4] Un million d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté, soit 968€ pour une mère seule avec un enfant. 2 millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté, selon les critères retenus par *Eurostat*

Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'Egalité (HALDE) doit être vigoureusement développée. La lutte contre la fracture culturelle entre parents et enfants de familles migrantes passe par des programmes destinés aux parents beaucoup plus ambitieux : apprentissage de la langue, mais aussi de savoirs nouveaux comme l'informatique. Une obligation de service public devrait être donnée aux institutions de première ligne – l'école et les collectivités locales – pour poser des stratégies fortes de restauration de l'image parentale et de coopération en direction de ces familles, en s'appuyant sur les médiatrices sociales et culturelles. Il faut enfin développer puissamment le soutien à la parentalité, aujourd'hui porté par les Réseaux d'Appui à la Parentalité (REAPP) et les Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ). Les moyens de ces dispositifs actuels restent insuffisants pour atteindre un seuil de visibilité et d'impact.

Famille et handicap
AGNES MASSION

La prise en compte des personnes handicapées reste en France encore très injuste. En particulier quand elles sont atteintes d'un handicap psychique lourd. Bien souvent, ce sont les parents qui en ont la charge ou sont obligés de créer eux-mêmes les structures pour les accueillir. Agnès Massion, maman d'une jeune autiste et fondatrice de l'association Prévention Autisme Recherche[5]*a livré son témoignage personnel. De nombreux parents d'enfants handicapés psychiques s'y reconnaîtront. C'est aussi un message d'espoir, car il suffit parfois que chacun fasse un petit geste pour soulager considérablement la vie de ces familles.*

Emilie a aujourd'hui 16 ans. Lorsqu'elle a eu 7 ans, j'ai quitté les USA pour rentrer en France…ou personne n'a voulu d'elle : trop âgée pour la maternelle ; trop jeune pour les centres de jour hospitaliers ; pas de possibilité dans l'Éducation nationale, pas de places dans les structures spécialisées. Il fallait donc que je crée une structure d'accueil pour elle. J'ai fait connaissance rapidement de plusieurs autres familles dans le même cas que moi. Nous avons fondé une

[5] Prévention Autisme Recherche*, 195, av. de Provence, 13330 Salon-de-Provence. www.apar.asso.fr*

association et créé une première école, après bien des démarches et de nombreux refus. Bientôt, les demandes de familles d'enfants autistes sans prises en charge ont explosé : nous avons créé une deuxième école, puis une troisième. Et les demandes continuent d'affluer, surtout pour les adolescents.

Mais dans 2 ou 3 ans, ma fille Emilie et ses copains de la première heure seront de nouveau à la rue. Ou plutôt à la maison. Et j'ai vécu l'année dernière sept longs et terribles mois où Emilie est restée chez moi. : elle a commencé à perdre ses acquis, n'a plus parlé, a recommencé à souiller ses vêtements, s'est renfermée. Elle hurlait si je sortais de la maison. J'ai dû mettre son frère en pension pour qu'il ait une vie normale. Je ne veux pas revivre cela. Il manque plus de mille places pour adultes autistes dans les Bouches du Rhône. Nous devons créer une structure pour eux, et malgré notre épuisement, continuer encore et encore.

Aujourd'hui en France, les personnes handicapées et leur famille doivent survivre à des situations de vie parfois terribles. Nous devons donc nous débrouiller tout seuls, créer des structures, c'est-à-dire trouver en nous les ressources morales et physiques, acquérir les connaissances médicales, rechercher les financements, devenir des administrateurs et des gestionnaires etc.. D'où vient qu'en France les personnes les plus démunies moralement, familialement, soient celles qui doivent se battre pour accéder aux droits fondamentaux : santé, instruction, dignité ? L'organisation de notre société est pensée pour des individus 'normaux' qui peuvent rencontrer divers problèmes au cours de leur vie. Pour la prise en charge des personnes handicapées, on aboutit à une dilution des responsabilités et des financements entre le ministère de la santé, l'Éducation nationale, le médico-social, et depuis 2006, les Conseils régionaux avec la création des Maisons du Handicap. Sur le terrain, on se retrouve avec d'autant moins de solutions pour la personne handicapée que son handicap est dur à gérer : personne ne veut s'en occuper, n'a le devoir de le faire, hormis les familles.

Mais dans ce parcours, il y a des expériences extraordinaires. Des personnes qui viennent de tous les milieux pour nous aider. En

particulier dans ce village qui accueille nos adolescents autistes : La Fare les Oliviers. Nous avions d'abord trouvé dans un autre village une salle communale…Mais un groupe de pression local a eu peur sans doute de la différence, et le maire nous retira la classe une semaine avant la rentrée. Pendant un mois, nous avons frappé à toutes les portes. Finalement, nous sommes tombés sur la paroisse de La Fare les Oliviers, enthousiasmée sur ce projet. Elle nous a prêté gracieusement une salle. Puis la directrice du centre socio-éducatif du village nous en a proposé une autre dans un centre aéré : c'était la première fois que quelqu'un venait nous chercher au lieu de nous claquer la porte au nez. Nos enfants ont été accueillis pour déjeuner à la cantine du collège. Des commerçants, la police, les pompiers, le vétérinaire et d'autres encore leur ont fait visiter leur lieu de travail. Une animatrice leur a proposé un atelier bénévole. Aujourd'hui, les plus grands sont accueillis à la maison de retraite, où ils apprennent à faire la cuisine, à jardiner, à servir des cafés aux personnes âgées… Nous sommes en négociation pour des stages à la crèche, la bibliothèque, le supermarché…Si nous trouvons les financements, nous arriverons bientôt à créer une 'maison d'autistes' dans le village, où un petit nombre de personnes handicapées pourrait être parrainé par un village tout entier. Il suffit que chacun donne un tout petit peu de sa vie et de son temps, pour améliorer de façon considérable la vie de ces personnes dont personne ne veut et dont la prise en charge est tellement lourde pour les familles. Si aujourd'hui, ce petit partage de soi avec les autres paraît utopique pour beaucoup, je suis persuadée que notre société y viendra.